



## FICHE TECHNIQUE 3300-131

### 1220-WHITE

#### Agent de mûrissement pigmenté

##### DESCRIPTION

L'agent de mûrissement pigmenté 1220-WHITE est un agent de mûrissement à base de résine contenant des pigments blancs en suspension dans l'eau. Il procure une hydratation complète du ciment en retenant au moins 97% de l'eau présente dans le béton au moment de l'application pendant au moins 7 jours. Le pigment blanc réfléchit les rayons chauds du soleil, conservant ainsi les surfaces de béton plus fraîches et empêchant l'accumulation de chaleur et la fissuration pendant le mûrissement.

##### UTILISATIONS

1220-WHITE est un agent de mûrissement réfléchissant conçu pour les surfaces de béton frais extérieures, horizontales et verticales, particulièrement dans les endroits nécessitant une protection contre la chaleur du soleil. Il est recommandé pour les entrées de garage, les murs, les trottoirs, les autoroutes de béton, les pistes d'atterrissage, les viaducs, les ponts, les tunnels, etc.

##### CARACTÉRISTIQUES

- L'agent de mûrissement pigmenté 1220-WHITE contient du SUSPENSOID, un adjuvant unique aidant la dispersion des pigments et empêchant une sédimentation excessive.
- Excellentes propriétés de rétention de l'humidité.
- Excellentes propriétés de réfléchissement de la chaleur.
- S'applique très bien au pistolet.
- Se nettoie facilement.

##### EMBALLAGE

Seaux de 18,9 litres  
Barils de 205 litres

##### RENDEMENT

4,9 m<sup>2</sup>/litre (240 pi<sup>2</sup>/gal.)

##### DURÉE DE CONSERVATION

Les propriétés optimales et la meilleure utilisation sont obtenues dans l'année suivant la date de fabrication lorsque stocké à l'intérieur dans son contenant d'origine non ouvert entre 4° et 32°C.

##### NORMES

- ASTM C-309, Type 2, Classes A et B.
- Conforme aux limites de concentration en COV de la réglementation canadienne sur les revêtements architecturaux.
- OPSS 904-MTO D.S.M. 9.25.25 Formulaire 1315 - Ministère des Transports de l'Ontario.
- Approuvé par le Ministère des Transports du Québec.

##### APPLICATION

**Mélange ...** Une agitation légère de 1220-WHITE est nécessaire avant chaque utilisation. Ne pas utiliser de pompe de recirculation ni de mélangeur à haute vitesse.

**Méthode d'application ...** Appliquer un film uniforme sur les surfaces horizontales aussitôt que l'eau de surface a disparu et que la surface ne peut plus être marquée par le piétinement des travailleurs. Sur les surfaces verticales, appliquer rapidement après le décoffrage. 1220-WHITE peut être appliqué avec un pulvérisateur à moteur ou manuel commercial standard comme un Chapin 1949. Employer une buse fournissant un débit de 1,9 litre par minute à une pression de 0,276 MPa. Ne pas faire dégouter la buse.

**Temps de séchage ...** Restreindre la circulation piétonnière pendant au moins 4 heures. Les temps de séchage peuvent se prolonger selon le taux de couverture, la température, l'humidité et les conditions du projet.

Page suivante ...

**W. R. MEADOWS DU CANADA**  
70 HANNANT COURT, MILTON, ONT. L9T 5C1  
TÉL: (905) 878-4122 • TÉLÉCOP: (905) 878-4125

Ventes Montréal : (877) 405-5186

Hampshire, IL / Cartersville, GA / York, PA / Fort Worth, TX  
Benicia, CA / Pomona, CA / Goodyear, AZ / Milton, ON /  
St. Albert, AB  
[www.wrmeadows.com](http://www.wrmeadows.com)

**Nettoyage** ... Nettoyer l'équipement à l'eau immédiatement après usage. Une fois séché, le matériau devra être nettoyé avec SEALTIGHT SOLVENT de W. R. MEADOWS, du xylène ou du toluène.

### **PRÉCAUTIONS**

Ne pas appliquer lorsque la température de la surface, du matériau ou de l'air risque de descendre en dessous de 4°C dans les quatre heures suivant l'application. 1220-WHITE n'est pas recommandé pour les surfaces qui seront ultérieurement peintes, recouvertes de carreaux, durcies, scellées ou traitées de toute autre façon. Éviter de respirer les vapeurs. Éviter le contact prolongé avec la peau. **POUR USAGE INDUSTRIEL SEULEMENT.**

### **NUMÉRO ET TITRE DE LA SPÉCIFICATION**

03 39 23 : Mûrissement du béton avec membrane

### **INFORMATION LEED**

Peut contribuer à l'obtention de crédits LEED :

- IEQ 4.2 : Matériaux à faible émission : Peintures et revêtements
- Crédit MR 2 : Gestion des déchets de construction
- Crédit MR 5 : Matériaux régionaux

**Pour la fiche technique la plus récente, des informations LEED supplémentaires et la fiche signalétique, visiter : [www.wrmeadows.com](http://www.wrmeadows.com)**

2015-03-19

SEALTIGHT® est une marque de commerce enregistrée de W. R. Meadows du Canada

**Garantie:** W. R. Meadows du Canada garantit qu'au moment et à l'endroit où nous faisons la livraison, nos matériaux seront de bonne qualité et se conformeront à nos normes publiées, alors en vigueur à la date de l'acceptation de la commande, sauf en ce qui concerne les variations ne se rapportant pas aux matériaux LA GARANTIE CI-DESSUS SERA EXCLUSIVE ET REMPLACERA TOUTES AUTRES GARANTIES, EXPRIMÉES OU SOUS-ENTENDUES, Y COMPRIS TOUTES GARANTIES SOUS-ENTENDUES DE COMMERCIALISATION ET D'ADAPTATION A UN USAGE PARTICULIER ET TOUTES LES AUTRES GARANTIES APPLICABLES PAR LA LOI, EN COURS D'ACTION, PAR COUTUME COMMERCIALE OU AUTREMENT. En tant que recours exclusif pour toute infraction à cette garantie, nous remplacerons les matériaux défectueux, à condition cependant que l'acheteur examine les matériaux à la réception et nous avise promptement par écrit de toute défectuosité avant que les matériaux ne soient utilisés ou incorporés dans une construction. Trois mois après la livraison des matériaux par W. R. Meadows du Canada, toutes nos garanties et autres obligations en ce qui concerne la qualité des matériaux ainsi livrés seront considérées comme étant remplies et toutes nos responsabilités à cet égard seront terminées, et aucune poursuite pour infraction à l'une de ces obligations ne pourra donc être entamée. W. R. Meadows ne sera en aucun cas responsable des dommages fortuits. A moins d'un accord contraire formulé par écrit, aucune garantie n'est offerte pour des matériaux qui ne sont pas fabriqués par W. R. Meadows du Canada. Nous ne pouvons pas garantir, et d'aucune façon nous ne garantissons, aucune méthode particulière d'utilisation ou d'application, ni les performances des matériaux sous aucune condition particulière. Ni cette garantie, ni notre responsabilité ne peuvent être prolongées, ni amendées par nos vendeurs, distributeurs ou représentants, par les représentants de nos distributeurs, ni par aucun renseignement de vente ou dessin.